



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00651410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

**Secrétaire :** Mme Julie CHETTOUH

**Étaient absents :** M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 36 - Convention annuelle d'objectifs 2021 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2022

Délibération n° 2021/006514

**Convention annuelle d'objectifs 2021 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2018-2022**

**Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 2	08/06/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité, la Ville de Besançon s'est engagée depuis les années 2000 dans la valorisation écologique de son territoire. Face à la transversalité des enjeux, la Ville de Besançon entend aujourd'hui être un acteur qui agit en cohérence avec les forces vives locales et soutenir les associations naturalistes dans les actions qu'elles conduisent sur son territoire.

La Ville de Besançon a établi avec le CEN de Franche-Comté une convention cadre pluriannuelle d'objectifs pour 5 ans (2018-2022). Dans le cadre de cette convention pluriannuelle, une convention annuelle d'objectifs est rédigée comprenant les actions proposées par le CEN de Franche-Comté.

Les 3 axes pour 2021 sont:

- Mener des actions de gestion, de suivi technique et scientifique, d'animation foncière et de sensibilisation.
- Veiller à une bonne articulation avec le programme en faveur des pelouses sèches.
- Contribuer aux réflexions liées à la prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité.

**I. Projet du CEN Franche-Comté sur le territoire bisontin**

Le CEN de Franche-Comté est aujourd'hui porteur d'un projet de valorisation de la biodiversité bisontine. Il vise à démultiplier et à pérenniser les actions de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine.

Le projet comprend 4 parties :

Partie 1 : Identification du peuplement d'abeilles sauvages des espaces verts du centre-ville suite au protocole Syrph The Net mis en place de 2019 à 2020 :

- Extraction des apidés des pots des tentes malaises disposées en 2019 et 2020 sur les espaces verts de Besançon.
- Tri suivi de la détermination à l'espèce de tous les individus.
- Détermination d'un indice de qualité des espaces verts de Besançon suivant les peuplements d'apidés en fonction du protocole Syrph The Net.

Partie 2 : Amélioration des connaissances faune/flore et habitats :

- Mise en œuvre du protocole STERF. Piloté par le Muséum National d'Histoires Naturelles (MNHN), le protocole de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) a pour objectif de quantifier l'évolution des populations de papillons de jours au niveau national.

Partie 3 : Connaissances et suivis scientifiques :

- suivi scientifique du réseau de pelouses sur les collines avec la mise en œuvre du protocole Chronoventaire (suivi de l'état de conservation des habitats par la connaissance précise de la présence des espèces de papillons sur un site donné).
- Suivi d'espèces patrimoniales : Orobanche de bartlingi, grande orobanche et Oedipode germanique

Partie 4 : Animation grand public et actions de sensibilisation :

- Balade sonore sur la colline de Rosemont.

Le programme 2021 se décompose de la façon suivante :

Actions	Nombre jours CEN FC	Coûts CEN FC	Coûts Prestation extérieure
<b>Partie 1</b>			
Détermination des Apoïdes capturés dans les tentes malaises en 2019 & 2020.	25,5	7 001,85 €	2 400,00 €
<b>Partie 2</b>			
Poursuite de la mise en œuvre du protocole STERF (3 <sup>ème</sup> année): Mise en place des transects et géo-localisation ; Observations, saisie des données.	6	1 601,71 €	
<b>Partie 3</b>			
Poursuite de la mise en œuvre du protocole <i>Chronoventaire</i> : suivi de l'état de conservation des pelouses des collines bisontines.	4	1 067,81 €	
Suivi d'espèces patrimoniales : Orobanche de bartlingi, grande orobanche et Oedipode germanique	2	533,90 €	
<b>Partie 4</b>			
Balade sonore en octobre 2021 sur la colline de Rosemont : préparation de l'animation, bilan.	1,5	410,05 €	
<b>Autres</b>			
Une réunion du comité de suivi. Rédaction du bilan annuel 2021. Rencontres/contacts réguliers avec les services de la Ville. Proposition de programmation pour 2022	5,5	2 054,41 €	
<b>Sous-Totaux</b>	<b>44,5</b>	<b>12 669,73 €</b>	<b>2 400,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 069,73 €</b>	

## II. Soutien de la Ville de Besançon au projet du CEN Franche Comté

Comme pour les années précédentes, dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle 2018-2022, la convention annuelle d'application 2021 précise le montant de la subvention de la Ville de Besançon au CEN de Franche-Comté. Elle est habituellement de 12 500 €.

Pour cette année 2021, le montant sollicité est de 15 069,73 € au vu des suivis engagés. En effet, le CEN de Franche-Comté va travailler sur l'analyse des communautés d'apides des espaces verts de la Ville et a besoin d'un budget complémentaire pour mener à bien son programme.

La dépense correspondante sera prélevée sur la ligne de crédits 204.823.20421.00550.34000.

La convention est définie au regard du programme d'actions que le CEN de Franche-Comté a proposé et est soumise à un comité de suivi qui examinera l'état d'avancement des actions et définira les orientations du programme de l'année suivante.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :**

- se prononce favorablement sur le principe de signer cette convention annuelle d'objectifs,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14





Ville de  
**Besançon**



## CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021 – ACTIONS PREVISIONNELLES

**Mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2022 pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et semi-naturel du territoire bisontin**

---

Entre

**la Ville de Besançon** dont le siège est situé 2 rue Mégevand 25000 Besançon, représentée par sa Maire en exercice, Madame Anne VIGNOT, autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2021,

dénommée ci-après « *Ville de Besançon* »,  
d'une part,

et

**Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne Franche-Comté,**

association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège est situé à la Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté, située au 7 rue Voirin à Besançon (25), représentée par sa Présidente en exercice, Madame Muriel LORIOD-BARDI

dénoté ci-après « *CEN BFC* »  
d'autre part,

### Contexte :

La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) signée en 2018 entre la Ville de Besançon et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté définit le cadre dans lequel « *la Ville de Besançon s'engage à appuyer le CEN Franche-Comté dans ces actions relatives à la connaissance, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et semi-naturel du territoire bisontin* » (article 1).

La CPO définit également 3 axes d'actions :

- \* Mener des actions de gestion, de suivi technique et scientifique, d'animation foncière et de sensibilisation.
- \* Veiller à une bonne articulation avec le programme en faveur des pelouses.
- \* Contribuer aux réflexions liées à la prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité.

Dans ce cadre, le CEN Franche-Comté propose pour l'année 2021 le programme d'actions prévisionnel ci-dessous conformément à l'article 6 de la CPO.

#### **A. Proposition d'actions par le CEN Franche-Comté pour l'année 2021 :**

##### **Identification du peuplement d'abeilles sauvages des espaces verts du centre-ville**

Cet inventaire se déclinera de la manière suivante :

- sortir les abeilles sauvages des fonds de pot des 4 tentes Malaise posées en 2019/2020 dans les espaces verts du centre-ville,
- déterminer les spécimens identifiables en alcool (une petite partie du peuplement) et les conserver en alcool,
- laver, sécher et épinglez l'ensemble des autres spécimens d'abeilles sauvages, certaines familles ou genres nécessitant un brossage des poils, une ouverture des mandibules et/ou une extraction des organes génitaux des mâles,
- réaliser 5 à 10 demi-journées de chasse à vue dans les espaces verts du centre-ville, en intégrant, en plus des secteurs échantillonnés par les 4 tentes Malaise les secteurs de Chamars et de la Gare d'eau. Ces chasses à vue seront conduites par un entomologiste spécialiste des hyménoptères et des abeilles sauvages en particulier,
- épinglez les spécimens prélevés en chasse à vue qui n'ont pas pu être identifiés à vue (la plupart des spécimens ne sont pas identifiables à vue),
- identifier en interne tous les spécimens qui n'ont pas besoin d'une validation par un spécialiste de l'Observatoire des abeilles,
- transmettre à un spécialiste de l'Observatoire des abeilles (Matthieu Aubert a été contacté dans ce sens) l'identification et la validation des identifications des spécimens délicats, soit 20 à 40 % des spécimens,
- saisir les données dans Taxa, la base de données franc-comtoise coordonnée par le CBN FC-ORI,
- extraire de la BD Taxa ainsi renseignée, l'ensemble des données sous forme de tableur, mentionnant a minima le nom d'espèce, la date de récolte, le mode de récolte, le déterminateur et la localisation. Ce rendu permet une valorisation de ces données d'inventaire dans le cadre d'études conduites notamment avec le GDR pollinéco.

Actions	Nombre jours CEN Franche-Comté	Coûts CEN Franche-Comté
Déterminations des Apoïdes capturés dans les tentes malaises lors des deux campagnes syrph'net.	25,5	7 001,85 €
Détermination des espèces particulières par des experts (prestation)		2 400,00 €
<b>Totaux</b>	<b>25,5</b>	<b>9 401,85 €</b>

Les coûts sont calculés en fonction des intervenants du CEN Franche-Comté, à savoir un responsable de secteur et un chargé d'études.

### **Suivis de l'état de conservation des habitats**

#### Mise en œuvre du protocole STERF

Piloté par le Muséum National d'Histoires Naturelles (MNHN), le protocole de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) a pour objectif de quantifier l'évolution des populations de papillons de jours au niveau national.

Cette méthodologie permet également d'augmenter la connaissance de l'entomofaune sur les espaces verts de la ville de Besançon, et notamment des pollinisateurs (papillons de jour).

Dans ce cadre, les données seront intégrées dans l'observatoire de la biodiversité « *Vigie-Nature* », programme de sciences participatives porté par le MNHN.

Depuis 2019, le CEN Franche-Comté a mis en place ce protocole sur des espaces verts.

Il est proposé pour 2021 de poursuivre ce protocole :

- identification pendant 10 minutes, le long des transects géo-référencés en 2019, des rhopalocères dans un périmètre donné. 5 passages mensuels entre fin avril/ début mai et septembre 2020 seront effectués ;
- entrée des observations dans les bases de données régionales et nationales.

2020 constitue la troisième année d'observation. Afin d'**avoir des données suffisantes** pour une interprétation, les identifications seront à **renouveler annuellement** sur les transects définis **jusqu'en 2023**, soit sur une période totale de 5 ans.

<b>Actions</b>	<b>Nombre jours CEN Franche-Comté</b>	<b>Coûts CEN Franche-Comté</b>
Observations le long des transects selon le protocole STERF	6	1 601,71 €
Saisie des données		
<b>Totaux</b>	<b>6</b>	<b>1 601,71 €</b>

Les coûts sont calculés en fonction des intervenants du CEN Franche-Comté, à savoir un chargé d'études.

### **Connaissances et suivis scientifiques**

Dans le cadre du suivi scientifique du réseau de pelouses sur les collines bisontines et de l'impact du pâturage sur les milieux naturels, le CEN Franche-Comté propose de poursuivre en 2020 la mise en œuvre du protocole *Chronoventaire*.

Cette action concerne également le suivi d'espèces patrimoniales.

#### Mise en œuvre du protocole *Chronoventaire*

Réalisé tous les 4/5 ans, ce protocole a pour objectif de suivre précisément l'évolution de l'état de conservation des habitats par la connaissance précise de la présence des espèces de papillons sur un site donné. Ce protocole national d'acquisition de données sur les rhopalocères et les zygènes est animé par le MNHN.

Le protocole *chronoventaire* correspond à l'observation sur une station donnée pendant un minimum de 20 minutes des adultes de rhopalocères et de zygènes, ces espèces ont majoritairement des relations trophiques (développement des larves, nourrissage des adultes...) avec leur milieu et sont en ce sens de très bons indicateurs de la qualité du milieu. Il permet d'avoir une information plus précise de ces espèces qui ont une activité non constante au cours d'une journée.

Ces observations se font dans des conditions météorologiques (température, vitesse du vent...) définis sur des habitats ouverts le plus homogène possible suivant les démarches suivantes :

\* observation faite sur un itinéraire-échantillon non-fixe choisi par l'observateur. Tous les éléments structurant le site (zones arbustives, rocher affleurant, sol nu...) sont visités sans priorisation ;

\* toutes les espèces rencontrées sont relevées en leur attribuant une fonction donnée en fonction de la période : 10 premières minutes, entre 10 et 20 minutes... ;

\* première analyse des données récoltées.



En 2019 et 2020, le CEN Franche-Comté a mis en place, à partir de la première quinzaine de juin, ce protocole sur les collines de Chaudanne, Rosemont, Planoise et Bregille dans le cadre de la mise en œuvre du pâturage.

En 2021, il est proposé de poursuivre ce protocole sur les collines de Chaudanne, Rosemont, Planoise et de Bregille afin de compléter le protocole sur le début de saison (mars à juin).

#### Suivi des espèces patrimoniales :

Au niveau de la flore, il est proposé en 2021 de poursuivre le suivi de l'Orobanche de bartlingi, en liaison avec le CBNFC-ORI dans le cadre du plan de conservation et de la Grande orobanche, considérée comme en danger critique d'extinction (CR) en Franche-Comté. Les collines de Besançon représentent donc des habitats importants dans la préservation de ces espèces. Ce suivi concerne la poursuite de la méthodologie de suivi mise en place depuis plusieurs années, à savoir un comptage pied à pied et une géolocalisation des stations. Les données seront intégrées dans le bilan annuel.

Au niveau de la faune, il est proposé en 2021 de poursuivre le suivi de l'Oedipode germanique qui est une espèce indicatrice de milieux secs. Ce suivi concerne la recherche visuelle de l'espèce ou/et une capture avec relâche. Les données seront analysées et intégrées dans le bilan annuel.

<b>Actions</b>	<b>Nombre jours CEN Franche-Comté</b>	<b>Coûts CEN Franche-Comté</b>
* Mise en œuvre du protocole <i>Chronoventaire</i> : suivi de l'état de conservation des pelouses des collines bisontines.	4	1 067,81 €
Suivi d'espèces patrimoniales : Orobanche de bartlingi, grande orobanche et Oedipode germanique	2	533,90 €
<b>Totaux</b>	<b>6</b>	<b>1 601,71 €</b>

Les coûts sont calculés en fonction des intervenants du CEN Franche-Comté, à savoir un chargé d'études.

#### Animation grand public et actions de sensibilisation :

\* Balade sonore sur la colline de Rosemont en partenariat avec Radio-Campus : Il est proposé de reconduire, début juillet 2021 ou début septembre 2021 cette animation qui a connu une bonne participation en 2018, 2019 et 2020 (malgré la limitation du nombre de participants dans le cadre du protocole COVID19). Sur un tracé d'une durée de 2 heures empruntant les sentiers balisés, des enregistrements sonores permettent aux participants de s'imprégner à des points précis du parcours de l'ambiance de la colline (passage du troupeau et du berger...) et « d'écouter l'inaudible » comme le chant de certains criquets ou les chauves-souris. C'est également l'occasion d'échanger sur la gestion des collines, des actions mises en place et de l'intérêt de préserver le patrimoine naturel et historique aux portes de Besançon.

Un rendu de ces animations sera intégré dans le bilan annuel.

<b>Actions</b>	<b>Nombre jours CEN Franche-Comté</b>	<b>Coûts CEN Franche-Comté</b>
Balade sonore en juillet 2020 sur la colline de Rosemont : préparation, animation, bilan.	1,5	410,05 €
<b>Totaux</b>	<b>1,5</b>	<b>410,05 €</b>

Les coûts sont calculés en fonction des intervenants du CEN Franche-Comté, à savoir une chargée de communication et un chargé d'études.

### **B. Montant et modalités de versement de la subvention pour l'année 2021**

<b>Actions</b>	<b>Nombre jours CEN FC</b>	<b>Coûts CEN FC</b>	<b>Coûts Prestation</b>
Détermination des Apoïdes capturés dans les tentes malaises en 2019 & 2020.	25,5	7 001,85 €	2 400,00 €
Poursuite la mise en oeuvre du protocole STERF (3 <sup>ème</sup> année) : Mise en place des transects et géo-localisation ; Observations, saisie des données.	6	1 601,71 €	
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole <i>Chronoventaire</i> : suivi de l'état de conservation des pelouses des collines bisontines.	4	1 067,81 €	
Suivi d'espèces patrimoniales : Orobanche de bartlingi, grande orobanche et Oedipode germanique	2	533,90 €	
Balade sonore en octobre 2021 sur la colline de Rosemont : préparation de l'animation, bilan.	1,5	410,05 €	
Une réunion du comité de suivi. Rédaction du bilan annuel 2021. Rencontres/contacts réguliers avec les services de la Ville. Proposition de programmation pour 2022	5,5	2 054,41 €	
<b>Sous-Totaux</b>	<b>44,5</b>	<b>12 669,73 €</b>	<b>2 400,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 069,73 €</b>	

Montage financier établi pour un montant de 15 069,73 € (quinze mille soixante-neuf euros et soixante-treize centimes), prix net de taxe.

Le montant sera versé au CEN Franche-Comté en deux fois : un acompte de 50 % à la commande et le solde sur présentation d'un mémoire en dépenses adressé à la Ville de Besançon.

Fait à Besançon, le

Pour la Ville de Besançon  
La Maire,  
Mme Anne VIGNOT

Pour CEN FC  
La Présidente,  
Mme Muriel LORIOD-BARDI

ANNEXE